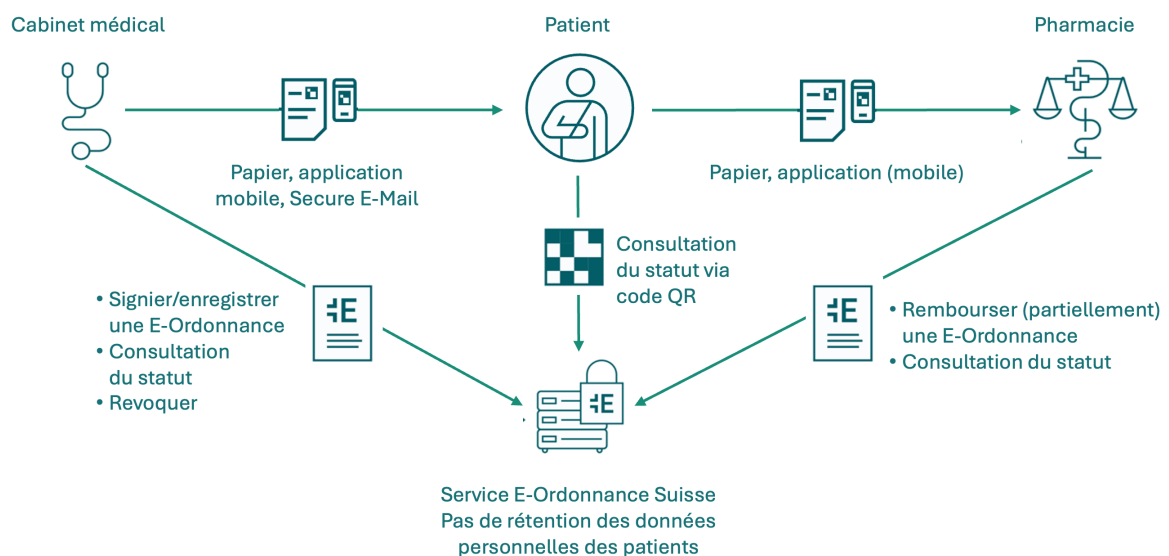


Le service E-Ordonnance Suisse – en bref

Le service E-Ordonnance Suisse permet aux médecins de signer et d'enregistrer des ordonnances électroniques de manière sécurisée et conforme à la loi. Les patientes et patients reçoivent l'ordonnance électronique sous forme de code QR – imprimée sur papier ou transmise par voie électronique – et peuvent l'utiliser dans la pharmacie de leur choix. Le service E-Ordonnance Suisse améliore l'efficacité et la sécurité dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et les pharmacies en garantissant l'intégrité des données et la protection contre les abus – par exemple en cas d'encaissements multiples ou de manipulations ultérieures.

Fonctionnement du service E-Ordonnance Suisse

Service intégré dans l'environnement informatique des cabinets et des pharmacies:



Fonctions principales du service E-Ordonnance Suisse

1. Signature et enregistrement:

- Les médecins signent et enregistrent numériquement les ordonnances électroniques – en général directement dans le logiciel de leur cabinet (voir Intégration).
- Contenu du jeu de données signé:
 - o Informations sur le patient ou la patiente
 - o Médicaments prescrits et leur posologie (posologie)
 - o Indications nécessaires du médecin
- Important: l'ordonnance électronique est générée et signée localement. Les données complètes de l'ordonnance sont contenues dans le code QR. Le service ne transmet pas de données de patients (voir Protection des données et sécurité).

2. Encaissement et vérification:

- Les patientes et patients peuvent utiliser l'ordonnance électronique dans la pharmacie de leur choix.
- Les pharmacies saisissent et vérifient l'ordonnance électronique au moyen d'un code QR.

3. Révoquer et annuler:

- Les médecins et les pharmacies peuvent révoquer ou annuler leurs propres actions.

4. Demande de statut:

- Toute personne en possession de l'ordonnance électronique peut consulter son statut.

Protection des données

Pour chaque ordonnance électronique, une ID d'ordonnance anonyme et univoque, le nom et l'eID du médecin qui l'a établie ainsi qu'un horodatage sont enregistrés, mais pas de donnée personnelle sensible de la patiente ou du patient. Ces données se trouvent exclusivement dans l'ordonnance elle-même (sous forme de jeu de données ou de code QR). Le service E-Ordonnance Suisse suit les principes de «Privacy by Design» et de «Security by Design».

Sécurité

- **Authenticité:** l'identité du médecin prescripteur est garantie par une identité électronique conforme à la LDEP (p. ex. l'eID HIN).
- **Intégrité des données:** les données de l'ordonnance sont protégées contre les manipulations par une signature électronique dans le code QR.
- **Confidentialité – protection contre les encaissements multiples:** le statut d'encaissement ainsi que, en cas d'encaissement partiel, les médicaments délivrés sont enregistrés dans un centre de calcul sécurisé en Suisse. Cela permet de garantir qu'une ordonnance électronique ne peut pas être utilisée plusieurs fois et que seuls les médicaments prescrits par le médecin peuvent être obtenus.

Intégration

Le service E-Ordonnance Suisse peut être intégré dans les systèmes primaires des cabinets médicaux, des hôpitaux, des pharmacies et des applications pour patients, qui sont déjà nombreux à l'avoir fait. Pour plus d'informations, veuillez contacter directement le fournisseur de votre système primaire. Vous trouverez un aperçu des mises en œuvre sur www.hin.ch/e-ordonnance.

Cadre juridique

- Le service E-Ordonnance répond aux exigences de l'art. 51, al. 2 de l'ordonnance sur les médicaments (OMéd), qui exige une signature électronique qualifiée ou des mesures de sécurité équivalentes.
- En outre, une authentification à deux facteurs est toujours utilisée pour renforcer davantage la sécurité.

Avantages

Pour les patientes et patients: confort, vérifiabilité à tout moment et libre choix de la pharmacie.

Pour les médecins: efficacité et sécurité de la prescription et de la délivrance des médicaments.

Pour les pharmacies: efficacité accrue grâce à la saisie et au traitement simples et automatisés des ordonnances électroniques et à la réduction du nombre de demandes de précisions.

Organisme responsable

E-Ordonnance Suisse est une initiative de la **Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse** et de la **Fédération des médecins suisses FMH**. Le service E-Ordonnance Suisse est mis à disposition par **Health Info Net AG (HIN)**.

Conclusion

Le service E-Ordonnance Suisse représente une solution moderne, sécurisée et efficace pour la prescription et l'encaissement numériques d'ordonnances, qui répond à la fois aux exigences légales et garantit un avantage pratique pour toutes les parties concernées. Vous trouverez de plus amples informations sur e-ordonnance.ch.